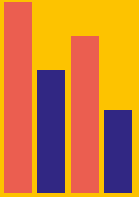
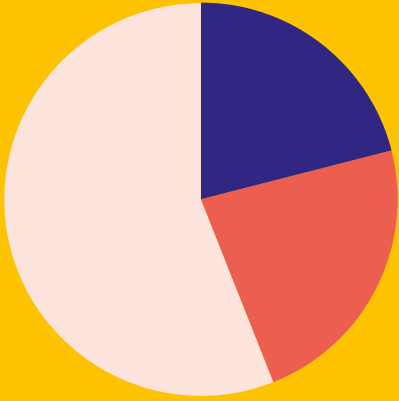
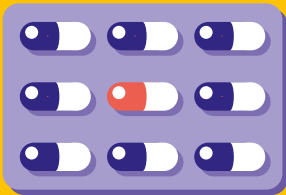


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 AUVERGNE



2016



Les territoires se redessinent, l'ANFH s'adapte.

Depuis 2016, l'ANFH Auvergne Rhône-Alpes expérimente un fonctionnement autour d'un bureau unique. Conformément aux statuts de l'ANFH, les CRG restent l'instance décisionnelle. Ce bureau unique s'est déjà réuni à trois reprises et a permis de dresser en première intention un état des lieux.

L'ANFH Auvergne Rhône-Alpes compte 110 établissements en Auvergne, 121 en Rhône et 97 en Alpes. L'ensemble de ces établissements représentent 120 000 emplois, dont environ 28 000 pour l'Auvergne.

L'étape suivante consiste à harmoniser les pratiques des trois territoires, avec le souci constant, pour les différents acteurs, de trouver le juste équilibre entre les valeurs de l'ANFH (proximité) et le dynamisme nécessaire à l'adaptation de l'offre de formation sur un territoire vaste et protéiforme.

Cette nouvelle dynamique nous a conduit également à construire une cartographie des métiers du territoire Auvergne afin d'objectiver les données quantitatives et qualitatives sur les métiers exercés et leur évolution. La formation tout au long de la vie reste un objectif et un levier de toute politique de ressources humaines. Le vaste et nouveau territoire, constitué de l'Auvergne et de Rhône-Alpes constitue un défi qu'ensemble nous relèverons.

CHRISTINE ROUGIER
PRÉSIDENTE ANFH AUVERGNE

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

110 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Auvergne emploient en 2016, 27750 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 19 établissements confient leur contribution à l'ANFH Auvergne. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

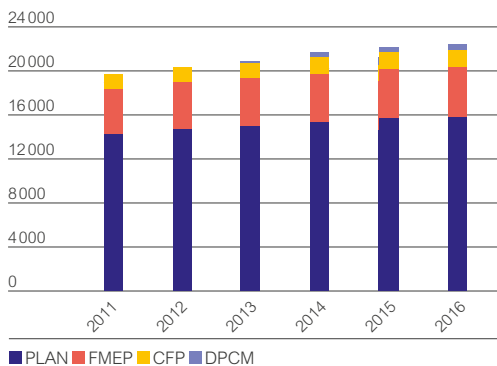
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 22 251 K€ contre 21 935 K€ en 2015, soit une augmentation de 1,4%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

111

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

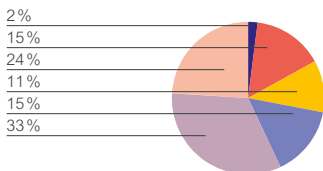
99,1%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

99,3%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

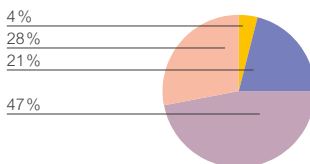
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 15649 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 57% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

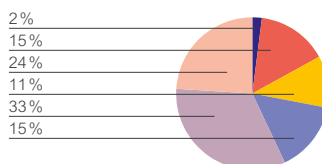
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 591 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

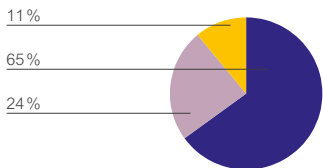
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1000 à 4999 agents
■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 4500 K€ et 1500 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 72% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 110 établissements adhérents au Plan de formation sur 111 cotisants, soit un taux d'adhésion de 99,1%.

65%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 24% des établissements adhérents et 77% des effectifs couverts.

22 251 K€

COLLECTÉS PAR L'Auvergne

15 649 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

4 500 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

1 500 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

11 K€

4,8% ESAT

591 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

En Auvergne, le taux d'accès à la formation reste important : 63,7% des agents et près de 53% des stagiaires ayant bénéficié d'une action du plan de formation sont des agents de catégorie C.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

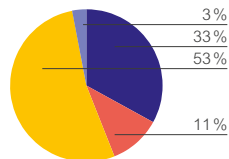
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



53%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 53% des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1% – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 54% en 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	1 375	33 829	614 695	4,1 %	144 646
TYPE 2A	10 276	113 262	2 249 569	14,9 %	100 467
TYPE 2B	833	11 591	256 336	1,7 %	34 544
TYPE 2C	21 487	244 886	5 179 043	34,3 %	315 626
TYPE 3	473	12 876	272 195	1,8 %	69 631
TYPE 4	465	389 155	6 375 440	42,2 %	5 243 963
TYPE 5	19	8 064	144 925	1 %	91 853
TYPE 8	18	181	10 341	0,1 %	13 167

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2c, qui représentent respectivement 42 % et 34 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



50%
ENSEIGNEMENT



8%
DÉPLACEMENT



42%
TRAITEMENTS

34 946

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

63,7%

DES AGENTS DE LA RÉGION
AUVERGNE ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

Priorités et critères :

Les prises en charge des formations concernent prioritairement :

- DE accompagnant éducatif et social ;
- DE aide-soignant ;
- DE puéricultrice ;
- DE IDE et IDE spécialisés ;
- Diplôme de cadre de santé ;
- DE moniteur éducateur ;
- DE éducateur spécialisé ;
- DE masseur-kinésithérapeute ;
- DE ergothérapeute ;
- La prise en charge d'une formation Caferuis au niveau régional (établissements médico-sociaux).

Les dossiers pour des agents d'établissements ne bénéficiant pas d'une prise en charge par ces derniers, pour les motifs suivants : pas de grade dans l'établissement, la taille de la structure ne permet pas la prise en charge, ou ne permet pas la transformation de poste.

PARTICIPATION MAXIMALE PLAFONNÉE À

15 000 €

(2nd sem. 2016 exceptionnel)
DE ACCOMPAGNANT EDUCATIF
ET SOCIAL (ANCIEN DE AMP)

30 000 €

(2nd sem. 2016 exceptionnel)
DE AIDE-SOIGNANT

40 000 €

(2nd sem. 2016 exceptionnel)
DE PUÉRICULTRICE

100 000 €

(2nd sem. 2016 exceptionnel)
DE INFIRMIER

65 000 €

(2nd sem. 2016 exceptionnel)
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE

50 000 €

(2nd sem. 2016 exceptionnel)
DE INFIRMIER DE BLOC OPÉRATEUR

40 000 €

DIPLÔME DE CADRE DE SANTÉ

30 000 €

DE MONITEUR ÉDUCATEUR

30 000 €

DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ
(EN COURS D'EMPLOI)

90 000 €

DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

90 000 €

DE MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE

90 000 €

DE ERGOTHÉRAPEUTE

27 000 €

DE CAFERUIS

Cette participation concerne par ordre de priorité : le coût pédagogique (hors redoublement), les frais de déplacement et les frais de traitement, le complément étant financé par l'établissement.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	197	218	-9,6%
DEAS	135	135	–
DIPL. CADRE DE SANTÉ	44	46	-4,3%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	23	30	-23,3%
DE IBODE	22	19	15,8%
DE PUÉRICULTRICE	20	10	100%
DEAMP	17	23	-26,1%
BPJEPS	11	10	10%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	9	11	-18,2%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	7	8	-12,5%
DEAS	7	–	–
AUTRES	27	27	–
TOTAL	519	537	-3,4%

En 2016, la délégation compte 519 études promotionnelles en cours de financement contre 537 en 2015, soit une évolution de -3,4 %. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (38 % de l'ensemble des études promotionnelles) malgré une diminution par rapport à 2015 (-9,6 %), suivi du diplôme d'Etat d'aide-soignant (26 %) dont le nombre reste stable par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1 % ; 0,6 %	495	208
SUR LE 0,2 %	24	9
TOTAL	519	217

Sur 519 études promotionnelles en cours de financement, 217 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 % – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

519

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

217

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

57%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

74

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

16

VAE *

24

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

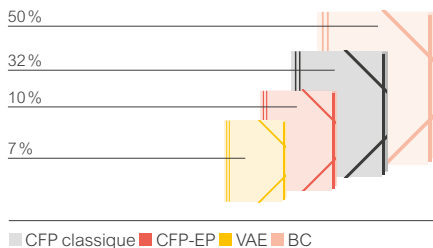
115

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



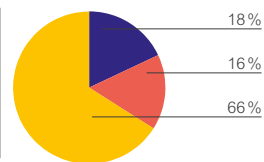
Avec 74 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 32% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

66%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (66%), suivis des agents de catégorie A (18%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques.

Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+1 000

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÉMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

87%

CONCERNANT LES MÉDECINS

13%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

<1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH AUVERGNE

2016 : année du développement de nouveaux projets : réalisation d'une cartographie régionale des métiers et analyse prospective, lancement du projet handicap 300 (diagnostic, plan d'action, formation référent et sensibilisation des cadres).

CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DES MÉTIERS ET ANALYSE PROSPECTIVE

5 RÉUNIONS D'INFORMATION ET DE LANCEMENT

68 ÉTABLISSEMENTS

87 PERSONNES

1 RÉUNION DE RESTITUTION

45 PARTICIPANTS

MISE EN PLACE ET DÉVELOPPEMENT DU PROJET HANDICAP H 300

4 réunions d'information et de lancement (une par département) soit au total **70** participants

SÉMINAIRES DES INSTANCES

30 PARTICIPANTS

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

2 JOURNÉES RÉGIONALES **140** PARTICIPANTS

- Smartphones, réseaux sociaux... : la déontologie à l'épreuve du numérique
- Achats responsable et développement durable

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

26 ACTIONS

457 STAGIAIRES

5 premières thématiques :

- Se recentrer sur le patient ou la personne âgée dans le cadre d'une prise en charge quotidienne
- La motricité chez la personne âgée
- Prise en charge de la douleur dans les pratiques de soin au quotidien
- Accompagner le soin par le toucher
- Droits et obligations du patient (ou du résident) et de sa famille, respect du personnel soignant

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

6 ACTIONS

170 STAGIAIRES

4 PREMIÈRES THÉMATIQUES

- Approches non médicamenteuses pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer
- AVC : mieux connaître pour prévenir, alerter et accompagner
- Démarche palliative, accompagnement des personnes en fin de vie – services non spécialisés
- AVC : mieux connaître pour prévenir, alerter et accompagner
- Initiation aux soins esthétiques

PROJET STRATÉGIQUE 2016-2019

Le projet stratégique régional de l'Auvergne comprend 3 axes et 12 objectifs et des actions engagées ou réalisées à court et moyen terme : exemples : la cartographie régionale des métiers et le dispositif compétences clé

En 2016, l'ANFH Auvergne a développé pour sa 1^{re} année le projet handicap H 300. Ce projet concerne 5 régions : Corse, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées, PACA et Auvergne.

L'objectif est d'accompagner les établissements de taille modeste (moins de 400 agents) dans la définition d'une politique en faveur des personnels en situation de handicap. Fin 2016, 29 établissements d'Auvergne étaient engagés dans la démarche (formation de référents et conseil/ diagnostic/plan d'actions)



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ANFH.FR/AUVERGNE

Le site internet de l'ANFH Auvergne permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publication » et « nos autres sites ».



110

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH AUVERGNE

63,7 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

ADHÉRENTS

99,1 % ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 99,3 % des agents
de la FPH de la région

19 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

34 946 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

74 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

16 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

115 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

519 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

22 251 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

15 649 K€ 2,1 %
PLAN DE FORMATION

4 500 K€ 0,6 %
FMEP

1 500 K€ 0,2 %
CFP/VAE/BC

11 K€ 4,8 %
ESAT

591 K€ 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

